



ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DÉPARTEMENT RELATIONS ET INNOVATIONS SOCIALES

SITE ANGERS-CHOLET

Suivi par : **Marine Agostini – Célia Barbot**

02 41 05 20 30

[marine.agostini@caissedesdepots.fr](mailto:marine.agostini@caissedesdepots.fr)

Relevé d'observations des OS lors du groupe préparatoire commun du 04 11 21

*Représentants administration : H. Gerbet, V. Auffret, JP. Boinet, L. Durain, N. Melnikoff, F. Barbey, M. Guillier, Ph. Robert, M. Agostini, C. Barbot*

*Représentants OS : L. Glaziou, R. Langlebert, A. Loiseau, A. Feret, E. Dibling, P. V. Lasbats, P. Dioum,*

*La réunion débute à 9h*

- **ODJ CSSCTLA 08.11.21**

- H. Gerbet propose de retirer le point 12 fil rouge bâtimentaire. Elle assure qu'un dossier sera bien prévu pour la prochaine instance programmée en 2022, notamment pour apporter des infos sur la localisation du service médical, de la MSG après expression des services.

*E. Dibling demande si le COSOG a été concerté, V. Auffret a apporté une réponse en fin de séance : La future implantation dans les locaux Ilot D du pôle social sera présentée en février, elle concerne le service médical, la MSG et l'assistante sociale. Des ateliers vont être mis en place pour le COSOG et la médiathèque, l'implantation cible ne sera peut-être pas finalisée pour une présentation en février, un point d'étape sera réalisé.*

*M. Agostini informe que la prochaine instance se tiendra en février 2022 (date à définir suite au décalage des instances nationales)*

- Les représentants du personnel évoquent la lourdeur de l'ODJ (14 points prévus)  
*H. Gerbet assure qu'une attention est portée sur les temps accordés à chaque point*

- **PV CSSCTLA 28.06.21 et du CSSCTLA exceptionnel 28.06.21**

- RAS

- **Retour visite CSSCTLA 28.09.21 (PAV400)**

- P. Vincent Lasbats évoque l'absence de luminosité dans la pièce d'accueil  
*H. Gerbet répond qu'une suite favorable devrait être réservée à la suggestion de la délégation de retirer une partie de la sérigraphie.*
- P. Vincent Lasbats rappelle que la terrasse Quatuor permet aujourd'hui d'accueillir 2 personnes/table, elle suggère que le nombre de personnes autorisées par table soit porté à 4 ; elle demande également qu'une communication soit faite sur la salle complémentaire pour déjeuner, très peu de personnes en connait l'existence  
*V. Auffret prend note de cette demande*
- A. Loiseau ajoute que le fait qu'il n'y ait pas de sanitaires au RDC aurait dû être tracé, ne serait-ce que dans le cadre du projet bâtimentaire  
*V. Auffret prend note de cette demande*
- P. Vincent Lasbats évoque le flou exprimé par les agents « contrôle de gestion » sur la réorganisation à venir  
*H. Gerbet répond que les présentations dans les instances sont en cours*

- **Point sur l'intégration du DIF Elus au CPF, impacts RH (N. Melnikoff, F. Barbey)**

- Calendrier de passage dans les instances, slide 4 du Doc CSSCTLA, supprimer CUEP du 14 octobre
- Transfert de l'activité de recouvrement des cotisations DIF élus à DPSAP :
  - L. Glaziou questionne sur la prise de contacts avec les employeurs, qui fait quoi aujourd'hui ?

*F. Barbey explique qu'un travail est en cours de réflexion avec la DSC*

- A. Loiseau interroge sur le fait que le groupe PAG143 n'ait pas été créé dans l'unité recouvrement employeur ?

*F. Barbey répond que l'activité qui est prise en charge aujourd'hui par les unités employeurs sont également impactées avec la mutualisation avec Bordeaux. Pour cette raison, il a été choisi d'isoler ce dispositif de la mutualisation expérimentée. A voir par la suite.*

- Formation : comment se transfèrent les compétences ?

*Les gestionnaires seront formés sur le processus, le module complémentaire en cours de construction sera assuré. Le futur processus est très différent de l'actuel : la déclaration s'adosse à la DSN (plus spécifique), et aujourd'hui l'agent comptable (ASP) est extérieur à la CDC avec qui le recouvrement travaille au quotidien. Demain, il disparaît donc sera réalisé en interne (plus de facilité). Les évolutions SI sont mineures. La direction de la gestion assure déployer les meilleurs efforts pour accompagner les équipes. L. Durain ajoute qu'il s'agit également d'une reconnaissance des compétences « Recouvrement » côté DPSAP, cette activité est déjà connue.*

- A. Loiseau exprime son incompréhension sur le fait que les fiches de postes aient déjà été diffusées, sans l'avis des instances ?
- La Direction précise qu'il n'y aura pas d'application de majorations de retard comme initialement inséré au support (slide 11), le document sera actualisé en conséquence
- P. Dioum : Equipe DIF Elus actuellement sur RLG, quid à partir de janvier car projection à 66 ETP. Y a-t-il suffisamment d'espaces pour les intégrer à Quatuor ? *Une réponse détaillée a été fournie dans le cadre de la suite de la présentation, basée sur les diapos 22 à 24 du support du CSSCTLA*
- E. Dibling salue les processus d'immersion présentés. Cependant, incompréhension sur le fait qu'il ne soit pas proposé des FDP sur les futures activités de la DFC plutôt que MCF. Et pour le RU DIF Elus, quelle proposition en interne ?

*L. Durain répond que la DFC est en croissance. Il indique qu'une communication sera faite à l'ensemble des collaborateurs de la DFC après les instances pour aborder les évolutions. Pour l'actuel RU DIF Elus, dont Laurent Durain a salué le professionnalisme, il lui sera présenté des propositions d'évolution.*

- A. Loiseau questionne sur l'application de la circulaire mobilité (slide 20 du CSSCTLA) qui n'est pas reprise dans le support CLUA, fait part de son incompréhension.

*La Direction répond que le document du CLUA sera actualisé en conséquence.*

- A. Loiseau demande l'accompagnement qui sera mis en place pour les actuels animateurs du DIF élus ?

*Il est répondu que pour l'un des 2 animateurs sur l'instruction, il est prévu de le positionner au 01.12.21 sur son poste (et qu'il puisse monter en compétence en étant en binôme avec une autre animatrice). Pour les autres, ils restent à 100% sur le périmètre DIF Elus « manuel » jusqu'à leur arrivée au 01.03.22 pour l'un (l'instruction prend fin à cette date), fin avril / début mai pour l'autre. Ce qui a été privilégié : se consacrer à une seule activité.*

- **Points divers**

- L. Glaziou évoque l'article de presse du journal municipal relatif à Quatuor pouvant prêter à interprétation.  
*H. Gerbet indique que ce point a également été relevé par la Direction. Il est prévu qu'un erratum soit publié en ce sens par le journal concerné.*
- Quid de la campagne de vaccination antigrippale ?  
*V. Auffret indique que le cabinet médical est en attente de réception de vaccins (mi-novembre) pour programmer une campagne de vaccination.*
- A. Loiseau demande un point sur la journée DPS du 21.10.21 car des remontées vis à vis de l'accompagnement handicap (difficultés relevées).  
*JP Boinet explique que les travaux ont malheureusement empêché l'accès au parking qui avait été préconisé par le personnel du Quai (avec qui le service RH avait pris contact en amont). Le correspondant handicap a donné ses coordonnées pour le jour de l'évènement mais n'a pas été contacté alors qu'il était présent sur le site du Quai avant le début de la manifestation.*

- **Point situation sanitaire**

- Dernier cas positif au 12.10.21
- Tests au cabinet médical : il est demandé si, par mesure d'équité avec ceux qui ont été pris en charge par le cabinet médical, d'envisager le remboursement des tests des agents les ayant pris en charge personnellement pour la journée DPS du 21 octobre  
*La Présidente répond qu'il y a eu de la confusion sur ce point. Des éléments de clarification pourraient être apportés.*
- Mesures d'assouplissements : les salles de réunion sont-elles concernées pour la pause déjeuner ?  
*V. Auffret répond qu'un travail est en cours, notamment au regard de l'affichage spécifique car la jauge des salles de réunions pour le temps de déjeuner est plus restreinte.*

- **ODJ CLUA 16.11.21**

- RAS

- **PV CLUA 14.04.21 et 12.07.21**

- RAS

- **Point sur l'intégration du DIF Elus, impacts organisationnels**

- N. Melnikoff indique qu'il y a une coquille dans le document, 13 ETP sont pour l'unité 11 et pas la 12 (slide 9 à rectifier sur le support CLUA)
- A. Feret questionne sur l'organisation au niveau de la DSC ? (slide 16)  
*Un travail est en cours avec la DSC sur ces modalités dès lors que le process sera défini. Le nombre d'appels prévisionnels est résiduel, ces lignes sont peu mobilisées donc faible volumétrie en prévision.*

- **Points divers**

- RSC : A date : 58/60 intégrés à la CDC site Angers-Cholet : 48 DSC, 7 DG, 2 PAM, 1 DFP
- Il est demandé un point COG et COP  
*La Présidente note la demande, ce point sera programmé en 2022.*



- Il est souhaité un point-chiffres sur les stocks d'activités site Angers-Cholet pour le CLUA du 16.11.21 (pas uniquement Ircantec).  
*La Présidente accède à cette demande, un point sera proposé lors du CLUA à venir du 16.11.21.*

Fin de réunion 11h45.